

Le service de restauration de l'école maternelle



Menus du:

[Menus en cours](#)

FONCTIONNEMENT :

La cantine scolaire fonctionne les lundis, mardis, jeudi set vendredis durant la pause méridienne.

Elle comprend deux services :

->1er service : 11h45 à 12h30.

->2ème service : 12h15 à 13h.

La gestion de la cantine est assurée par un régisseur : Chantal RODIER (05 61 82 84 64).

Les inscriptions occasionnelles à la cantine sont acceptées. Elles doivent être signalées la veille avant 9h30 à : Aurélie GRANIER au 06 45 60 28 66.

Les menus peuvent être consultés sur le site de la commune ainsi que dans la salle de restauration.

Retrouvez toutes les informations du service cantine dans le règlement du RPI ci dessous:

[Règlement du RPI](#)

TARIF (année scolaire 2023-2024):

->pour l'année scolaire **le prix du repas est fixé à 3€.**

Le tarif est révisé et voté, chaque année, par le conseil municipal ([voir la délibération](#)).

Quelle que soit l'école fréquentée la facturation est établie mensuellement par la mairie de Saint Cézert.

Le règlement, établi à l'ordre du Trésor Public, doit impérativement parvenir à la mairie dans le courant du mois d'appel.

Fournisseur (cantine et repas à domicile) : Société CRM RODEZ.